



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 50566

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le remboursement d'examens cardio-vasculaires. Sont immédiatement et directement visés la radioscopie et le phonomecanogramme. La sélection des examens du coeur décidée brutalement par le ministère de la santé et la commission de nomenclature, sans concertation avec les cardiologues, risque de remplacer ces actes simples par des actes plus complexes et coûteux, non indispensables dans un premier temps. Il lui demande sur quels critères une telle décision a été prise.

Texte de la réponse

Reponse. - La révision de la nomenclature concernant les actes de cardiologie est en cours d'examen au sein de la commission compétente. Lorsque des propositions lui seront faites, le ministre de la santé les étudiera avec attention avant de prendre une décision. Il s'agit d'un dossier dans lequel ne doivent être perdues de vue ni les considérations de santé publique, ni les contraintes économiques, ni les évolutions des techniques médicales. Sur tous ces points, le ministre souhaite disposer d'avis éclairés et il procédera aux consultations nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50566

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4736